



Compte rendu

Comité Directeur du 04 Octobre 2019

A Beaune

Besançon, le 04 Octobre 2019

Présents : Jean-François CONTANT, Jean-Pierre BELUARDO, Michel BAVEREL (CD25), Christophe BARRAUX, Brigitte BORDET, Henri BOURCET, Frédéric CHAGUE, Marc CHARPENTIER, Didier FOULONT, Michel GELOT, Jean-Paul GOYARD, Nicolas JOLY, Marie-Geneviève LASSERRE, Philippe LEDOUX, Philippe LEGER, Jacques MALON, Stéphane MAGNAT, Claude MAGRIN, Magali MONNOT, Jean PASQUEREAU, Laurent PERRARD, Christian POULALIER, Gérard QUATREPOINT, Jean-Paul RENARD, Joël TOMAKPLECONOU, Nathalie VION, Marie-Laure YVRANDE.

Excusés : Michel BRENNER, Christophe DELGRANDE, Alain GUSCHING, Johann JANES, Daniel LAURENCE, Sébastien BONJOUR, Jean-Louis DELORME, Laurence MATHEY, Thierry PETAMENT, Alain FIGUET.

Invités : Raphael BOYE, Jean-Christophe DINCHER, Félix JOLIVET, Jordan ROUX, Gérard SOMMET.

1) Ouverture

Le Président JF CONTANT n'a pas souhaité polémiquer suite aux différents échanges de courriels concernant la tenue de ce Comité Directeur. Il rappelle juste que la date avait été décidée lors du dernier Comité Directeur. A l'avenir la date du prochain Comité Directeur sera communiquée par courriel dans la semaine suivant la dernière réunion.

Le Président ouvre la séance en évoquant les problèmes rencontrés en début de championnat dans la constitution des compétitions jeunes et séniors. Beaucoup de changements de dernière minute qui amènent beaucoup de désordre. Il est de plus en plus compliqué d'établir un règlement, un calendrier ; les changements de dernière minute liés aux difficultés des clubs sont incessants. Il s'agit d'un problème national rencontré par d'autres ligues. Les fusions ne sont pas bons signes. Il est très important de garder un vivier et par conséquent de conserver le maximum d'écoles de rugby.

Malgré cela, des dossiers compliqués, traités en urgence, nous ont amené à un championnat régional qui semble satisfaisant avec trois poules géographiques et un intérêt pour chaque club en deuxième phase. Ce Championnat appelé Groupe C regroupe les 23 clubs de 1^{ère} à 4^{ème} série.

Dans l'avenir le Championnat de France est amené à disparaître à ce niveau ce qui est déplorable.

Gérard SOMMET, Président de la Commission des Epreuves, a été invité à participer à ce Comité Directeur. Il est félicité pour la qualité, le volume de son travail, sa patience et son engagement tout comme son homologue Christian BUISSON en charge des Epreuves jeunes.

En cette période difficile nos salariés se sont distingués par leurs qualités et leur engagement tant dans la validation des affiliations, les recompositions de championnats, que les questions relatives aux règlements.



2) Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 25 Mai 2019

Stéphane MAGNAT apporte une précision quant à son intervention lors du dernier Comité Directeur ; son propos était précisément un regret de la non-organisation de réunion au sujet des labellisations d'EDR sur le site de Besançon.

Le secrétaire général prend acte de cette remarque et procédera à une modification.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du compte-rendu du Bureau Directeur du 05 Aout 2019 :

Le Bureau Directeur s'est réuni le 5 Août 2019 avec à l'ordre du jour une date et un lieu à fixer pour l'AG, la démission de l'une de ses membres, la réorganisation des services et des locaux, la création du poste et la nomination d'un directeur de ligue.

Question de Christophe BARRAUX : en tant que Membre du Comité Directeur que doit-on approuver, la forme ou le fond de ce compte-rendu ? Ne connaissant pas les tenants et aboutissants des dossiers je ne me sens pas en mesure de me prononcer.

Pour Joel TOMAKPLEKONOU nous n'avons pas échangé sur des sujets bien précis qui vont impacter fortement le fonctionnement de notre Ligue. Il convient qu'en tant que membre du Comité Directeur nous ayons une vraie discussion sur les sujets traités lors de ce Bureau Directeur.

Au sujet de l'adoption d'un compte-rendu de Bureau Directeur par le Comité Directeur le secrétaire général donne son point de vue : l'adoption d'un compte-rendu par une instance autre que celle qui a participé aux discussions semble équivoque. Cette réflexion a été menée avec le Président et la décision a été prise de procéder comme notre institution-mère. Il semble habituel que les comptes-rendus du Bureau de la Fédération Française de Rugby soient adoptés par le Comité Directeur de ladite fédération. La question de Christophe BARRAUX sur la validation de forme ou de fond revêt cependant et effectivement une importance certaine qu'il conviendra de trancher.

S'ensuivent un certain nombre d'échanges au sujet de la pertinence de la tenue de ce Bureau Directeur ; le secrétaire général rappelle que le point le plus important de cette réunion était d'acter la démission de l'une des membres et d'informer des modalités de son remplacement. Le thème de la réorganisation des services revêtait également un caractère si ce n'est d'urgence, au moins de nécessité, du fait de la proximité du début de la nouvelle saison et de la période des congés pour les salariés. Enfin, le secrétaire général estime que cette réunion a permis d'échanger avec les membres à une période charnière de la vie sportive.

Suite aux diverses remarques le Président relève que ces questions de forme sont très polémiques, n'apportent pas grand-chose au débat et qu'en d'autres lieux et temps des questions autrement plus importantes ont été tranchées de manière plus cavalière. Ses interlocuteurs répondent qu'il n'est pas ici question du passé ou d'autres institutions mais de questions importantes au sujet desquelles ils souhaitent une discussion.

Le secrétaire général reprend la parole afin de clarifier le déroulement des faits et reconnaît que le compte-rendu du Bureau Directeur en question aurait pu et dû être plus complet sur ces questions. Dans le détail, la réflexion a été menée comme suit ; s'il avait été estimé que, la Bourgogne et la Franche-Comté ayant travaillé pendant 12 années ensemble, la fusion ne changerait rien et donc qu'aucune réorganisation d'ampleur n'était utile force est de constater à l'issue de cette première saison que ce point de vue était par trop optimiste. Sur le plan matériel l'exiguïté des locaux posent de nombreux problèmes d'efficacité du travail des salariés et des bénévoles. Sur le plan structurel, le service administratif souffre de croisement de compétences qui, si elles sont incontestables, ne peuvent être factuellement partagées entre plusieurs salariés.



Ces constats ont amené une réflexion sur l'organisation matériel et humaine du service administratif. Les remarques recueillies lors d'échanges entre salariés et élus, couplées avec le souhait de la FFR de voir nommés des directeurs de Ligue, ont générées les modifications et précisions proposées au Bureau Directeur et qui sont les suivantes :

- Création d'un poste de directeur de Ligue en sus des postes de directeur administratif et de responsable administratif
- Redéfinition du mode de fonctionnement et de la répartition des tâches au sein du service
- Redéploiement physique des lieux de travail

A ce stade le Trésorier Général précise qu'il était absolument inenvisageable d'augmenter la masse salariale de la Ligue et que, par conséquent, la création ex nihilo d'un poste et une embauche externe étaient exclues.

La définition des modifications étant aboutie, restait la question des personnes, au vu du travail fourni par Jordan ROUX depuis son entrée en fonction, de son implication élevée dans le vie de la Ligue très au-delà de la définition de son poste de directeur sportif, de ses connaissances du monde sportif et associatif régional et national et du constat que son transfert du poste de directeur sportif au poste de directeur de Ligue ne modifierait pas significativement la masse salariale ; il a semblé naturel de proposer cette modification au Bureau après que le secrétaire général s'en soit entretenu avec les autres membres du service concernés. Ladite modification a été acceptée par le Bureau Directeur.

A l'issue de cette explication le secrétaire général demande au Comité Directeur de passer au vote du compte rendu du Bureau Directeur du 5 août 2019, le résultat du vote est le suivant :

- contre : 1 voix
- abstention : 4 voix
- pour : 22 voix

Ce compte-rendu est donc adopté à la majorité des membres présents.

4) Composition de la Commission de Discipline

En raison de l'indisponibilité temporaire de Roland MANTAUX, un manque d'effectif se fait jour au sein de la commission de discipline. Afin de pallier à cette situation il est proposé de désigner de nouveaux membres.

Les candidatures de Messieurs Nicolas BREGAND, Philippe LEDOUX et Claude MAGRIN sont proposées et adoptées à l'unanimité par le Comité Directeur.

Ce point est l'occasion d'annoncer le retrait de Monsieur Jean BISSEY de la commission de discipline.

5) Dématérialisation de la feuille de match

Présentation de cette opération par Félix JOLIVET.

Malgré quelques inquiétudes ponctuelles Laurent PERRARD s'estime satisfait de l'évolution proposée par la FFR et n'est pas inquiet de l'utilisation de cet outil.

La compétition Régional 1 a été choisie par notre Ligue comme compétition test et débutera le 12.10.19. Les dirigeants des équipes concernées, habituels rédacteurs des feuilles de matchs, ont été formés à Beaune, Auxerre et Pontarlier.



Pour toutes les autres équipes à XV, concernées à partir de janvier 2020, des formations décentralisées seront mises en place avant la fin de l'année.

Le système repose sur deux applications : feuille de match (disponible avant la rencontre, sur tablette ou ordinateur) et jour de match (sur tout support, principalement smartphone).

Félix nous les présente brièvement. Des tutoriels destinés aux dirigeants et officiels sont en ligne sur notre site accompagnés d'une petite vidéo.

Christian POULALIER nous informe que les officiels de matchs ont également été formés et que lui aussi n'est pas inquiet du développement de l'outil.

6) Présentation du Comité Local de coordination de la coupe du Monde 2023

Dans le cadre de la coupe du monde 2023, la FFR nous a demandé de mettre en place un Comité Local de Coordination répondant à certaines exigences définies par un cahier des charges.

Les missions et compositions sont détaillées en annexe.

Le CLC n'est pas financé par la FFR, il faudra s'appuyer sur le monde de l'entreprise trouver des partenaires et être judicieux dans ses choix.

Un comité héritage distribuera les bénéfices éventuels.

Si les premiers échanges ont été actifs concernant ce sujet, nous ressentons moins d'enthousiasme de la part de la FFR, la période de la Coupe de Monde explique sans doute se léger relâchement.

7) Modification des championnats territoriaux et jeunes, compositions et règlements

Un championnat Groupe C regroupant les clubs de 1ère à 4ème série a vu le jour sous la forme de trois poules géographiques. Chaque équipe jouera de 16 à 18 matchs en phase régulière et accédera soit à une demi-finale soit à un barrage à l'issue de la phase qualificative. Les clubs ont manifesté leur adhésion à ce système. La Ligue regrette d'avoir eu à recomposer le championnat en urgence en devant trouver une formule satisfaisante à seulement 7 jours de la date prévue pour le commencement des épreuves, imposant un décalage d'une semaine et désorganisant les projets des clubs.

Concernant les règlements sportifs outre la formule des championnats de séries, l'article 17 est modifié afin de traiter les cas d'égalité à la fin du temps réglementaire lors des finales régionales.

Frederic CHAGUE engage une réflexion sur la possibilité de récompenser les clubs respectant leurs obligations au niveau des journées sécurité. L'absence aux journées sécurité devrait entraîner une sanction. Plusieurs solutions sont envisagées (pas d'organisation de tournoi edr possible, amendes financières, bonus de points à ceux qui les suivent...)

Pour cette saison, il apparaît difficile de changer les règles alors que les journées sécurité sont terminées.

Un courrier devra être envoyé aux clubs en faute, qu'ils soient régionaux ou fédéraux.

Cette remarque devra être prise en compte dans l'élaboration de nos Règlements pour la saison 2020-2021.

Les Règlements Régionaux, présentés dans le détail par Félix JOLIVET et JC DINCHER, sont adoptés à l'unanimité.



8) Mouvements de clubs (regroupements, noms)

Laurent PERRARD indique que nous nous trouvons souvent entre le marteau et l'enclume dans des dossiers compliqués où interviennent les clubs et les services juridiques de la FFR. Les dossiers sont traités souvent en urgence et nécessitent un fort investissement de notre part.

Présentation de JC DINCHER : Beaucoup de mouvements à l'intersaison.

L'association ENTENTE RUGBY CHATENOY SAINT FIRMIN née d'un apport partiel d'actifs entre les deux associations mères RC CHATENOY et RC ST FIRMIN ST SERNIN LE BREUIL. Les associations mères conservent leurs écoles de rugby.

L'ENTENTE MONTBARD CHATILLON RUGBY change de nom et devient RUGBY CLUB MONTBARD AUXOIS.

L'USC VENAREY LES LAUMES est créée et compte déjà 16 licenciés.

L'UFAR GRL FRANCHE-COMTE par un procédé de fusion absorption avec UFAR BG devient COMITE UFAR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

3 Mises en sommeil à venir : La SEQUANAISE RUGBY COMTE POLIGNY, L'ERVAUZELLE POUQUES LA CHARITE et UFAR BG.

9) Journées EDR et Finales jeunes et féminines

Ces journées ont été une véritable réussite la saison dernière à Besançon.

Les dates retenues pour 2020 sont celles du 16 Mai pour les écoles de rugby et du 17 Mai pour les jeunes et féminines.

Concernant le lieu un cahier des charges sera établi et les candidatures seront reçues par la Ligue. Le Comité Directeur tranchera.

Afin d'assurer le succès de cette journée, qui concerne tout le monde du rugby régional, aucune demande de tournoi privé, de sortie pour un tournoi, de rassemblement ou de manifestation rugbystique ne sera accordé par la Ligue Régionale sur les deux dates précitées. Une communication partira à l'attention des clubs.

L'édition 2019 de ces journées étaient organisée par les Comités Départementaux et la Ligue, cette formule ayant montré son efficacité, elle sera reconduite.

10) Groupement d'achat

Présentation de Jordan ROUX :

Un accord a été passé avec la société BOULANGER. Une première proposition a été faite aux clubs et aux officiels sur l'achat de tablettes, ordinateurs, matériels de stockage, caméra... L'idée est de cibler trois opérations annuelles sur des produits intéressants adaptés et remisés. En fin d'année une nouvelle opération orientée plutôt sur du matériel « club house » sera menée (réfrigérateurs, congélateurs, tireuse à bière, machines à hot-dog...).

Nous offrons avec la société BOULANGER un service de proximité. Les factures sont établies au nom du club pour assurer un SAV adapté.

L'idée pour la Ligue n'est pas de réaliser un profit mais d'offrir un service de qualité aux clubs.

Un photocopieur scanner a été acheté pour chaque club. Il s'agit là d'un matériel de qualité qui sera remis dans chaque département. Il a été financé en partie sur une action POS.



11) Equipements des CTC et de la Ligue

Raphael BOYE : Nos 7 CTC sont tous rentrés en fonction depuis début septembre. Raphael en tant que CTL les reçoit en entretien chaque semaine afin de contrôler et d'être au courant de leurs actions mais également de savoir ce qui se passe dans les clubs. Les débuts sont positifs et encourageants.

Jordan ROUX nous indique que les CTC ont reçu chacun un PC rattaché au serveur de la Ligue permettant ainsi une sauvegarde de leurs données et un partage efficace.

Ils seront également dotés très prochainement de véhicules Renault Captur. La Ligue vient de conclure ce marché avec Renault Diac. Les véhicules seront bien évidemment identifiés avec notre Logo. 9 Ligue sur 13, ainsi que la Fédération travaillent avec la société DIAC LOCATION depuis peu. Une réflexion plus générale permettant des tarifs plus avantageux devrait être engagée par la Fédération.

Chaque CTC est également doté d'un téléphone.

Le Président JF CONTANT rappelle que la Ligue doit mettre à disposition de chaque CTC un bureau ce qui peut notamment expliquer nos travaux d'agrandissement et de réorganisation.

La Ligue Régionale offre donc à ses CTC des conditions de travail plus qu'honorables.

12) Programmation POS

Marc CHARPENTIER et Jordan ROUX:

13 fiches actions sont lancées pour cette saison.

3 fiches actions sont terminées avec notamment l'achat pour chaque club d'un photocopieur scanner de qualité permettant jusqu'à 14 000 copies Noir et Blanc.

Une réunion s'est déroulée à Beaune lors de laquelle chaque fiche action a été attribuée à un duo bénévole/salarié administratif.

La prochaine réunion est programmée le 31 Octobre. Chacun fera un point d'étape des fiches actions attribuées.

Les enjeux sont importants, la Ligue se doit de tenir ses engagements et l'impact financier est de taille. La dotation dépendant de la réalisation du POS il serait dangereux de ne pas y prêter la plus grande attention.

Le 18 octobre se tiendra une réunion sur la création des POS Départementaux

13) Point sur la structure

JF CONTANT

Le permis de construire a été affiché. L'affichage réglementaire de trois mois est terminé depuis le 23.09.19. Des voisins nous ont envoyé une lettre recommandée pour s'opposer aux travaux, cette réclamation montre une confusion entre les activités du club de BEAUNE et celles de la Ligue Régionale. JF CONTANT s'est déplacé



chez ces voisins pour discuter et présenter notre activité. Les voisins redoutaient notamment des nuisances sonores. Ils ont été rassurés par les explications données et la Mairie de Beaune nous soutient sur le dossier. Plusieurs devis sont en cours pour des travaux de terrassement qui débiteront très prochainement.

14) Questions et discussions diverses

Christian POULALIER :

Le défraiement des arbitres de réserve de Promotion Honneur est depuis plusieurs saisons de 110 €, dans notre Règlement financier ce montant est indiqué à 80 €. On ne peut que constater que même si l'équipe ne joue plus qu'à X les frais pour l'arbitre restent les mêmes. Christian demande à repasser ce forfait à 110 €. Cette décision est approuvée à l'unanimité et un avenant au règlement financier sera rédigé.

Dotations des CTC avec des Kits scolaires :

Les CTC seront dotés de packs qu'ils laisseront dans les écoles ou un cycle s'est déroulé. Ces kits comprendront des ballons, des flags et des chasubles. Les ballons seront de couleurs vives et identifiés ligue. Une réflexion est en cours pour doter les écoles de poteaux de rugby pour assurer un visuel et une présence dans les cours d'école.

Marketing :

Les contrats avec la Société Girardot et le Crédit Mutuel ont été négociés avantageusement.

La Ligue a enregistré de bons résultats notamment grâce à la taxe d'apprentissage mais la loi va changer à ce sujet. Nous recherchons et trouvons de nouveaux partenaires tels que la société Bamboo Edition, spécialisée dans le secteur d'éditions de bandes dessinées. Les kits scolaires, bientôt distribués, seront accompagnés d'affiches et de flyers avec la possibilité pour les clubs de les personnaliser. La société s'est également engagée à offrir des bandes dessinées aux clubs nouvellement labellisés. Ce partenariat représente une somme entre 10 000 et 15 000 €.

Marc CHARPENTIER :

Un article du journal le Bien Public interrogeant le Président du club de Seurre indiquait que ce club n'avait plus d'entraîneur car la Ligue l'avait recruté. Qu'en est-il ?

Réponse : Michaël PERCIER a indiqué au club de Seurre en mars 2019 qu'il allait postuler pour une place de CTC. Il a été reçu en juin par une commission nationale et celle-ci a acté son recrutement. La Ligue ne peut donc être tenue pour responsable de la vacance d'entraîneur au club de Seurre

Raphael BOYE a tenu à préciser qu'il faudrait répondre à ces bruits. Michaël est passé d'un statut d'entraîneur à un statut de cadre. On lui a donné la possibilité d'exercer sa passion professionnellement.

Est évoquée également une autre partie de cet article où le Président du club de Seurre parle de départ de joueurs de son club, la proximité de ces deux propos dans le même article peut créer une confusion et induire une responsabilité de la Ligue sur ces deux problèmes. Cet état de fait n'est pas acceptable puisque la Ligue n'a aucune responsabilité dans ces situations. Il est envisagé de répondre par voie de presse à ces allégations.

Echéances à venir :

L'Assemblée Générale Financière se déroulera le samedi 14 décembre 2019 après-midi.

Le prochain Comité Directeur se déroulera le même jour à partir de 9h30.



L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H15.

Laurent PERRARD

Secrétaire Général

Jean-François CONTANT

Président